

Burundi : un "magistral enfumage" médiatique bien orchestré

Jeune Afrique, 24/09/2012 Burundi : retour sur scÃ©nÃ© 1962-2012 : 50 ans de turbulences au Burundi Par Tshitenge Lubabu M.K., envoyÃ© spÃ©cial Depuis son indÃ©pendance, le pays a eu une histoire particuliÃ©rement tourmentÃ©e. La paix et la stabilitÃ© revenues, il s'efforce de les pÃ©renniser. Reconnaissance officielle de l'existence d'ethnies, respect mutuel, gouvernance basÃ©e sur des Ã©quilibres communautaires... Depuis l'entrÃ©e en vigueur de l'accord de paix d'Arusha (Tanzanie), en septembre 2001, de nouvelles rÃ©gles du jeu se sont imposÃ©es au Burundi.

Ã Reconnaitre son identitÃ© ethnique n'est pas une mauvaise chose. Le mal, c'est de s'en servir contre l'autre, commente Gervais Rufyikiri, le deuxiÃ©me vice-prÃ©sident de la RÃ©publique. Aujourd'hui, la peur de l'autre a disparu. Il n'y a plus d'exclusion. Ã En dix ans, la donne politique a changÃ©, avec le recul de l'ancien parti unique, l'Union pour le progrÃ©s national (Uprona), la perte de vitesse du Front pour la dÃ©mocratie au Burundi (Frodebu) et la montÃ©e en puissance de l'ex-rÃ©bellion du Conseil national pour la dÃ©fense de la dÃ©mocratie-Forces de dÃ©fense de la dÃ©mocratie (CNDD-FDD). En aoÃ»t 2005, son chef, Pierre Nkurunziza, est Ã©lu premier prÃ©sident de l'aprÃ©s-transition par le Parlement (il sera rÃ©Ã©lu, au suffrage universel direct, en juin 2010) et, un an plus tard, son gouvernement signe un accord de cessez-le-feu avec les rebelles des Forces nationales de libÃ©ration (FNL) pour mettre fin Ã© la guerre civile.

Normalisation Aujourd'hui, la pratique politique n'est plus fondÃ©e sur des clivages interethniques, mais sur les idÃ©es que dÃ©fendent les diffÃ©rents partis. Une sociÃ©tÃ© civile trÃ©s active fait office de contre-pouvoir, qui ne manque pas d'exaspÃ©rer, rÃ©guliÃ©rement, le gouvernement, et, malgrÃ© ses ressources limitÃ©es, le Burundi a enregistrÃ© de notables progrÃ©s en matiÃ©re d'accÃ©s Ã© l'enseignement primaire (dÃ©sormais gratuit) et de santÃ© maternelle. Cette normalisation et le calme enfin retrouvÃ©, bien qu'il soit encore prÃ©caire, ont permis au petit pays des Grands Lacs de revenir sur la scÃ©ne internationale et de renforcer son intÃ©gration rÃ©gionale, notamment au sein de la CommunautÃ© d'Afrique de l'Est (EAC) et de la CommunautÃ© Ã©conomique des Ã©tats de l'Afrique centrale (la Ceeac), mais aussi dans le cadre du MarchÃ© commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (Comesa) et de la CommunautÃ© Ã©conomique des pays des Grands Lacs (CEPGL). Sa situation stratÃ©gique Ã© la confluence de grands blocs Ã©conomiques et, en particulier, son intÃ©gration Ã© l'EAC, dont il est membre depuis cinq ans, permettent aujourd'hui au Burundi d'accÃ©lÃ©rer le dÃ©veloppement de ses infrastructures, de relancer son Ã©conomie et de lui assurer une croissance timide mais stable (lire pp.Ã© 93-95), de 4,3Ã© % par an en moyenne depuis 2007. Nombre de dÃ©fis restent cependant Ã© relever, en termes de rÃ©duction de la pauvretÃ©, de lutte contre la corruption et de renforcement de l'Ã©tat de droit. Le pays doit aussi parvenir Ã© mettre en place la Commission VÃ©ritÃ© et RÃ©conciliation, qui permettra aux uns et aux autres de s'exprimer et de tourner la page d'un passÃ© douloureux.

Flash-Back Car du sang et des larmes, les Burundais en ont beaucoup versÃ© ces cinquante derniÃ©res annÃ©es. En cause, l'exclusion et la discrimination instaurÃ©es en mode de gouvernement pendant des dÃ©cennies. Les Allemands, premiers colonisateurs du pays, l'avaient pratiquÃ©e, tout comme les Belges, leurs successeurs. AprÃ©s l'indÃ©pendance, les Burundais leur ont emboÃ©tÃ© le pas. L'acte fondateur des frustrations et de la violence, qui vont aller crescendo, est posÃ© le 13Ã© octobre 1961, soit huit mois et demi avant la proclamation de l'indÃ©pendance de ce qui est encore un royaume. C'est l'assassinat du prince Louis Rwagasore, Premier ministre, dont le parti, l'Uprona, s'Ã©tait imposÃ© aux lÃ©gislatives. L'assassinat de ce Tutsi, personnalitÃ© consensuelle, provoque un choc dans le pays. En janvier 1965, un autre Premier ministre est assassinÃ©, Pierre Ngendandumwe, un Hutu. Le destin du Burundi change brutalement, en 1966, lorsque l'armÃ©e dÃ©pose le roi et proclame la RÃ©publique. Deux autres putschs seront conduits par des militaires, Jean-Baptiste Bagaza, en 1976, et Pierre Buyoya, en 1987. Les coups d'Ã©tat successifs ne rÃ©solvent pas les tensions ethniques. Massacres et gÃ©nocides se multiplient. La principale consÃ©quence est l'exacerbation, chez les Hutus, du sentiment d'oppression, d'autant que leurs Ã©lites ont Ã©tÃ© systÃ©matiquement Ã©liminÃ©es (en particulier lors des massacres de 1972) et exclues de l'armÃ©e comme de l'administration. MÃªme si une tendance Ã© l'inclusion se dessine Ã© la fin des annÃ©es 1980, l'impression de persÃ©cution conduit Ã© la crÃ©ation de mouvements tels que le Parti pour la libÃ©ration du peuple hutu (Palipehutu). Au dÃ©but des annÃ©es 1990, l'aspiration Ã© la dÃ©mocratie touche la plupart des pays du continent. Le Burundi n'y Ã©chappe pas. Le 9Ã© mars 1992, une nouvelle Constitution est adoptÃ©e, qui instaure le multipartisme, et Pierre Buyoya libÃ©re l'espace politique. En juin 1993, le Hutu Melchior Ndadaye, leader du Frodebu, est Ã©lu Ã© la magistrature suprÃªme - Ã© une premiÃ©re dans l'histoire du pays - et Sylvie Kinigi, une Tutsie, est nommÃ©e Ã© la tÃªte du gouvernement... Mais le 21Ã© octobre 1993 survient un nouveau coup de force conduit par le lieutenant-colonel Jean Bikomagu, Tutsi, chef d'Ã©tat-major de l'armÃ©e. Le prÃ©sident Ã©lu est assassinÃ© par une partie de l'armÃ©e rÃ©fractaire Ã© tout changement. Tel un bateau ivre, le pays sombre dans une terrible flambÃ©e de violences intercommunautaires et dans une guerre civile qui va durer plus de dix ans. Face au trÃ©s lourd bilan des affrontements (Ã©valuÃ© Ã© plus de 300 000Ã© morts, soit 5Ã© % de la population du pays), les belligÃ©rants burundais engagent Ã© Arusha un long et difficile cycle de nÃ©gociations, sous les auspices du prÃ©sident tanzanien Julius Nyerere, puis de l'ancien chef d'Ã©tat sud-africain Nelson Mandela. Le processus aboutit, le 28Ã© aoÃ»t 2000, Ã© la signature de l'accord de paix d'Arusha. Opposition dÃ©missionnaire Rien d'Ã©tonnant Ã© ce que le pays ait aujourd'hui besoin de se rassurer, aprÃ©s la crise nÃ©e du retrait des formations de l'opposition lors des Ã©lections gÃ©nÃ©rales de 2010. Cette crise qui a secouÃ© le pays pendant un an a fait craindre un moment le retour de la guerre, avec la fuite de certaines personnalitÃ©s de l'opposition comme Agathon Rwasa, leader des FNL. Ã Nous avons abouti Ã© des Ã©lections qui divisent le pays. Le pouvoir en place veut s'Ã©loigner du dialogue et le CNDD-FDD, qui ne montre aucune voie de sortie, s'est attelÃ© Ã© dÃ©stabiliser notre partiÃ© Ã©, estime FrÃ©dÃ©ric Bamvuginyumvira, vice-prÃ©sident du Frodebu. Des accusations que rejette Pascal Nyabenda, le prÃ©sident du CNDD-FDD : Ã Les Ã©lections ont Ã©tÃ© organisÃ©es par une commission Ã©lectorale indÃ©pendante Ã©lue en bonne et due forme. Je travaillerai pour mon parti ou pour les autres ? Si mes hommes travaillent bien, ils continueront Ã© recruter au sein d'autres formations, mais nous devons crÃ©er un climat d'entente et d'Ã©panouissement pour les autres partis. Ã Pour Bonaventure Niyoyankana, prÃ©sident de l'Uprona (parti du premier vice-prÃ©sident de la RÃ©publique, ThÃ©rence Sinunguruza), Ã Le systÃ©me fonctionnerait mieux si tous les partis avaient comme prioritÃ© la participation aux Ã©lections.

Ceux qui ont quitté le processus en 2010 sont condamnables parce qu'ils ont voulu enterrer notre système politique en se comportant comme des syndicalistes. Et il reste pessimiste quant à la capacité de l'opposition de «démolir le CNDD-FDD en 2015», tout comme ceux de ses membres qui ont voté au Parlement ont refusé d'y siéger d'honorer leur mandat. En avril 2011, le Parlement a adopté une nouvelle loi sur les partis politiques, qui accorde l'immunité aux dirigeants de ces derniers dans l'exercice de leurs activités et prévoit le financement par l'État des partis représentés au Parlement. Un petit pas de plus vers la démocratie... À Burundi : le "Muhuzu" tient la barre Par Tshitenge Lubabu M.K. Présidence de la République, gestion du parti, sans oublier le sport et la religion. Pierre Nkurunziza jongle avec les règles... et les hommes. Pendant les années de rébellion, ses camarades du Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces de défense de la démocratie (CNDD-FDD) l'avaient surnommé le «Muhuzu» - «le conciliateur», en kirundi. Pierre Nkurunziza était une sorte d'autorité morale. Il réglait les différends entre lui et les autres, arrondissait les angles. Tout naturellement, il est devenu le premier d'entre les siens. Ce qui n'en fait pas pour autant un président «ordinaire». Sportif, notamment fan de football, il ne se prive pas de mouiller le maillot chaque fois que l'occasion se présente, dans son pays ou à l'étranger. La religion est son autre passion. Chrétien évangélique, Pierre Nkurunziza vit intensément sa foi. Il ne se contente pas d'assister à des séances de prière. Il les anime. Et avec une prestance - à parfois guitare à la main - que beaucoup de showmen peuvent lui envier. Un talent de prédicateur qui lui permet, chaque fois qu'il prononce un discours en tant que chef de l'État, de sortir de son texte et d'improviser. Dans la gestion de la République, le président burundais est évidemment conscient du manque de moyens de son pays. Plutôt que de tout attendre de l'extérieur, selon lui, le Burundi peut se prendre en charge. D'où l'instauration des travaux communautaires, qui contribuent à la construction d'infrastructures sur l'ensemble du territoire. Une mobilisation des énergies qui est, pour Nkurunziza, l'occasion de se mêler à la population, de mettre la main à la pâte, dans la capitale comme dans l'arrière-pays. Si ses detracteurs n'y voient rien d'autre que du populisme, le numéro un burundais ne s'en laisse pas conter. Il poursuit sur sa lancée et met en avant tout ce que la population a pu réaliser de ses propres mains. Au sein de CNDD-FDD, il doit tenir compte du poids des uns et des autres pour asseoir son autorité. Les luttes intestines pour le contrôle du pouvoir ou, du moins, pour influencer le cours des événements sont fréquentes. Au sein du CNDD-FDD, il y a ceux qui tirent les ficelles et se croient plus légitimes que les autres du fait de leur passage dans la rébellion. Si bien que, même à domicile, le chef de l'État doit à tout moment trouver des équilibres. Parmi ses plus proches collaborateurs, Adolphe Nshimirimana, patron des services de renseignements, Alain Guillaume Bunyoni, chef du cabinet civil du président, Évariste Ndayishimiye, conseiller militaire, et Gervais Ndirakobuca, directeur général adjoint de la police, tous généraux, sont les plus en vue - et, dit-on, les plus influents du pays. D'autres restent dans l'ombre. Pierre Nkurunziza doit tenir compte du poids des uns et des autres pour asseoir son autorité. Un exercice peu aisé et permanent, les antagonismes étant monnaie courante. Mais, au prix de délicats arbitrages, le Muhuzu semble tenir la barre. À Burundi : vérité et conciliation, commission impossible ? Par Isy Perpétue Kimana, à Bujumbura Des instances de justice transitionnelle devaient être mises en place en 2001. Onze ans plus tard, les Burundais attendent toujours. Pour crever les abcès et apaiser les esprits, l'accord d'Arusha (Tanzanie) pour la paix et la réconciliation au Burundi, signé le 28 août 2000 avant même la fin de la guerre civile, a prévu la mise en place de deux instances : la Commission vérité et conciliation (CVR), dont l'objectif est de faire la lumière sur les actes de violence graves qui ont endeuillé le pays depuis l'indépendance jusqu'à la signature dudit accord, et le Tribunal spécial pour le Burundi (TSB). Depuis, bien que le Parlement burundais ait adopté en décembre 2004 une première loi régissant la commission, celle-ci n'est toujours pas constituée et, le gouvernement estimant que c'est sur la base des conclusions de la CVR qu'on décidera ou non de l'opportunité de mettre sur pied un tribunal spécial, l'existence même de ce dernier est encore moins à l'ordre du jour. La société civile regrette ce black-out sur le TSB puisque, jusqu'à présent, rien n'est prévu pour entendre celles des victimes qui seraient incapables de pardonner dans le cadre de la CVR et que, en l'absence d'un tribunal, la question de savoir si les personnes soupçonnées de crimes graves pourraient être «purement et simplement» amnisties reste posée. Mixité La composition de la future CVR ne fait pas non plus l'unanimité. Au départ, elle devait être constituée de Burundais et d'étrangers, sa présidence étant réservée à un Burundais et sa vice-présidence à des étrangers. «Dans son avant-projet de loi, le gouvernement n'est plus dans cette logique. Il veut que la CVR soit uniquement burundaise. Le but est sans doute de rechercher une vérité de compromis pour se protéger mutuellement», estime un avocat. «La position du gouvernement est pour une composition non mixte, car le processus est burundo-burundais», rétorque Léonidas Hatungimana, le porte-parole du chef de l'État. Toutefois, admet-il, si la population est pour une composition mixte, le gouvernement se soumettra à la volonté populaire. En l'occurrence, la légitimité du processus dépendra de son acceptabilité par tous les groupes sociaux et politico-ethniques. «L'objectif est que les gens s'approprient ce processus, continue Léonidas Hatungimana. Aussi ne faut-il pas se figer sur les dates, mais plutôt sur la faisabilité de la mise en place de la CVR.» L'accord d'Arusha dans le texte : "Une commission nationale appelée Commission vérité et conciliation doit être établie. Elle doit avoir les fonctions suivantes : a) Enquête. b) Arbitrage et conciliation. c) Clarification de l'histoire. [etc.] Cette Commission doit mener son travail sur une période de deux ans". Arusha, le 28 août 2000 Le 24 novembre 2007, un accord-cadre a été signé entre les Nations unies et le gouvernement pour la mise en place d'un comité de pilotage tripartite composé de deux délégués des Nations unies, de deux représentants de la société civile et de deux membres du gouvernement. De juillet 2009 à mars 2010, ce comité a mené des consultations nationales, qui ont accueilli 3 887 personnes sur les 4 837 invitées, soit un taux de participation de 80,36 %. Puis, en juin 2011, le président Pierre Nkurunziza a nommé un comité technique chargé de préparer l'installation de la commission, dont le rapport final (incluant un avant-projet de loi régissant la CVR) lui a été officiellement remis le 18 octobre. Pourtant, depuis, le gouvernement a décidé de mener d'autres consultations préalables. «Le président de la République a estimé qu'il faut y aller en douceur, c'est pourquoi il a demandé aux membres du gouvernement pour expliquer le contenu du rapport aux autorités à la base : administrateurs, conseillers communaux, etc.», explique Léonidas Hatungimana. Selon lui, un dernier rapport émanant d'un groupe de ministres est

parvenu à la présidence le 19 juin, et il ne reste qu'à le compiler au président. Mais, à force d'attendre, la société des Nations unies sont désormais sceptiques. Le Burundi : l'épineuse question foncière Par Bellarmin Bacinoni, à Bujumbura

Durant les années de crise, de nombreux Burundais ont dû quitter le pays. La paix rétablie, ils rentrent. Mais les terres qu'ils possédaient sont occupées. La question foncière est d'une grande importance pour la paix et la justice au Burundi. Elle est au centre d'un grand nombre de litiges et de conflits, souvent violents. Pour le seul mois de mars 2012, elle a causé la mort de 10 personnes et 18 autres ont été blessées, selon l'Association burundaise pour la protection des droits humains et des personnes déplacées (Aprodh, lire p. 107). Les litiges liés à la terre se sont amplifiés à partir de 2002, avec le début du rapatriement des 900 000 réfugiés qui avaient dû quitter le pays, notamment en 1972 (300 000 personnes) et en 1993 (340 000), la plupart en direction du Rwanda, du Zaïre (actuelle RD Congo), de la Zambie et de la Tanzanie. Après les débuts de 1972, l'État avait organisé l'occupation de l'ensemble des terres et biens abandonnés, notamment autour de Rumonge (Sud-Ouest) et de Makamba (Sud). Le reste avait été occupé par des parents des exilés, des voisins ou des inconnus venus d'autres provinces. Mais la situation a commencé à se compliquer lorsque certains des nouveaux occupants ont revendu ce qui ne leur appartenait pas. Sans compter que la population burundaise n'a cessé d'augmenter, y compris parmi les réfugiés. En 1972, le pays comptait 3 millions d'habitants ; il en compte aujourd'hui 8,7 millions, ce qui le classe au deuxième rang des pays les plus densément peuplés du continent (334 habitants/km²). Partir, revenir En 2000, alors que le pays était à feu et à sang, les parties prenantes au conflit ont décidé, lors des négociations d'Arusha, de la création d'une commission chargée de restituer leurs biens aux victimes des différentes crises auxquelles le pays a été confronté. Il y eut la Commission nationale de réhabilitation des sinistrés (CNRS), de 2002 à 2006, puis la Commission nationale des terres et autres biens (CNTB), chargée de satisfaire à la fois les rapatriés désireux de récupérer leurs terres et ceux qui occupent ces dernières, depuis parfois quarante ans et ne savent où aller. Les 50 membres de la CNTB sillonnent les collines pour aider les uns et les autres à régler leurs différends à l'amiable. Une mission ardue dans un Burundi où le moindre litige sur un lopin de terre peut dégénérer en meurtre. Malgré tout, la CNTB est parvenue, sur les 26 899 litiges enregistrés au 31 décembre 2011, à en clôturer 17 268. Quelque 9 600 cas sont en instance. Certaines décisions de la commission sont contestées par une partie de la classe politique et de la société civile, y compris par des occupants obligés, dans bien des cas, de partager leur terre avec les rapatriés. De son côté, la CNTB reproche parfois à la justice de prononcer des jugements favorables aux occupants illégaux. « La solution ne viendra que si les occupants actuels comprennent que ces terres appartiennent à autrui et qu'ils doivent cesser de les occuper », déplore Mgr Sârapion Bambonanire, président de la CNTB. Alors que près de 80 000 Burundais vivent encore à l'étranger et que la commission continue d'enregistrer de nouveaux cas, le sujet reste une véritable bombe à retardement.